

Image not found or type unknown



Dettes d'un parent condamné !

Par **thalieperles**, le **10/06/2008** à **22:49**

bonjour,

Pourriez vous m'aider dans une petite inquiétude ?

Ma mère a été condamné à 7 ans de prison et des dommages à payer à mon père (la victime, empoisonné) la somme de 70 000 € ...

A son décès (ma mère), qui devra payer sa dette ?? existe-t-il une lois qui nous protège, nous, les enfants ??

Merci à vous pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/06/2008** à **00:07**

Le passif s'hérite comme l'actif, vous pouvez cependant refuser la succession (toute).

Néanmoins, dans ce cas particulier, je doute, peut-etre devriez vous posez la question à un avocat ou sur le dorum droit pénale...

Bénévolement et cordialement

Par **thalieperles**, le **11/06/2008** à **13:13**

Merci de votre réponse, je vais de ce pas poser la même question sur le forum des droit pénals ...

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **11/06/2008 à 16:26**

Bonjour.

Pragma a raison, pas d'exception, vous pouvez refuser la succession.

Par **thalieperles**, le **11/06/2008 à 20:15**

merci de répondre

Par contre, étant donné que je ne la cotoie plus, comment refuser la succession si je ne sait pas son décès puis je faire maintenant ???

Merci encore !!